

Dans ce numéro, en prenant l'exemple des sacs en plastique qui viennent d'être retirés de plusieurs supermarchés au Québec, l'éditorial de Corinne Gendron aborde de manière critique les mesures économiques incitatives, dites environnementales, des entreprises. Nous vous présentons ensuite le compte rendu de d'une activité majeures organisées par la CRSDD et le REDD en avril 2009. Celle-ci concerne un atelier qui s'est tenu le 14 avril sur le «Global Reporting Initiative». Animé par le journaliste Gérald Fillion, cet atelier a regroupé sur ce sujet des intervenants du milieu industriel québécois et pour la première fois des ONG. Nous vous présentons également rapidement le REDD et terminons par l'annonce d'un nouveau programme en responsabilité sociale à l'UQÀM.

O e c o n o m i a H u m a n a

Mai 2009

Éditorial, **Corinne Gendron**, Titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable. Gendron.Corinne@uqam.ca

Des sacs et des profits

Si l'État est bien placé pour introduire des mesures économiques incitatives, l'entreprise doit être prudente lorsqu'elle utilise de tels mécanismes. Même dans le cas de l'État, la question de savoir où doivent être réinvesties les sommes accumulées dans le cadre de tels programmes se pose (fonds dédiés ou fond consolidé); mais cette question est encore plus problématique lorsque ce sont des acteurs privés qui souhaitent gérer le comportement induit de leur clientèle, mais sont susceptibles du même coup de tirer un bénéfice par ces programmes incitatifs. Dans le cas où un programme incitatif vient accroître les profits de l'entreprise, ce programme s'apparente à un véritable opportunisme économique par lequel l'entreprise instrumentalise la cause environnementale au bénéfice de ses actionnaires. Dans le cas où le programme est budgétairement neutre, on peut encore dire que l'entreprise tire un profit qui peut être questionné puisqu'elle se donne ainsi une bonne image mais à peu de frais, en faisant porter l'effort sur le consommateur (c'est lui qui "paie" le programme de son effort, ou dit autrement, l'entreprise a "externalisé" sa responsabilité sociale). Bref, la gestion des sommes recueillies par un tel programme permet de déterminer les intentions réelles de l'entreprise: s'agit-il d'augmenter ses profits? s'agit-il de bénéficier sans réel investissement d'une image verte? ou encore s'agit-il de réduire véritablement l'usage

des sacs en plastique quitte à en assumer le coût ou à prendre certains risques (en retirant tout simplement les sacs pour n'offrir que l'alternative d'un sac réutilisable par exemple). Bref, une mesure incitative telle que celle annoncée par Loblaw's récemment doit satisfaire à plusieurs conditions pour mériter les applaudissements. D'une part, la preuve doit être faite que la mesure a effectivement un impact incitatif et être jugée en regard d'autres mesures visant le même résultat. D'autre part, dans le cas présent, la mesure doit s'inscrire dans une stratégie à plus long terme visant l'élimination des sacs en plastiques. Enfin, les sommes recueillies par le programme devraient minimalement servir au même objectif que le programme, ou à un objectif similaire: financement des sacs réutilisables pour que ceux-ci soient plus accessibles aux consommateurs, programmes de sensibilisation de la clientèle, financement de programmes orchestrés par d'autres organismes sur la même thématique ou des thématiques liées (ONG), accompagnement de PME aux prises avec la même problématique etc...



Compte–rendu du séminaire « les stratégies de divulgation en matière de développement durable et la Global Reporting Initiative »

Les pratiques de divulgation en matière de développement durable : enjeux et pistes de réflexion au Québec

Par **Mickael Tirilly**, Étudiant au doctorat en Administration à l'UQAM

Nicolas Perin, Stagiaire, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Pierre Criqui, Stagiaire, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Le 14 avril dernier, à Montréal, s'est déroulé la troisième édition du séminaire sur «les stratégies de divulgation en matière de développement durable et la Global Reporting Initiative» (GRI). La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD – www.crsdd.uqa.ca), en collaboration avec le Réseau entreprise et développement durable (REDD – www.sustainabilityresearch.org), a souhaité poursuivre les réflexions amorcées lors des deux premières rencontres et autour desquelles deux cahiers de recherche ont été publiés par la Chaire. Il s'agissait de faire de cette initiative un lieu de travail et d'échange entre les producteurs de rapports de développement durable et les utilisateurs de ces rapports, mais surtout de faire une place particulière aux groupes sociaux et environnementaux en vue d'un dialogue avec les entreprises. Le séminaire, commandité par Loto-Québec, Hydro-Québec, PricewaterhouseCoopers, la SAQ et Fondation, a regroupé des entreprises pionnières en matière de la divulgation extra-financière, des investisseurs responsables et des ONG.

Le séminaire s'est déroulé en deux périodes. Lors de la première période la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable a présenté les résultats des dernières éditions du séminaire en plus de présenter un récent rapport de recherche sur l'implication des parties prenantes dans les stratégies de divulgation. La deuxième période a permis aux entreprises et aux ONG d'exposer leurs enjeux et leurs ques-

tionnements sur le sujet. M. Gérald Fillion, journaliste économique à Radio-Canada et animateur du séminaire, a distribué la parole tour à tour aux ONG et aux entreprises afin de permettre un dialogue constructif entre les participants.

Les pratiques de divulgation en matière de développement durable

Dans une première présentation, la Professeure Corinne Gendron a souhaité resituer le contenu des débats des éditions précédentes. Une première partie a souligné les raisons pour lesquelles les entreprises initient un processus de divulgation : parmi les principales raisons on retrouve d'une part l'engagement de la haute direction et du gestionnaire en charge du développement durable, et d'autre part les pressions qui s'exercent sur les entreprises, et qui proviennent des agences de notation, des clients et des risques d'images ou de réputation. Une deuxième partie a fait ressortir les objectifs de la divulgation. Il s'agit à l'aide du rapport d'une part de rendre des comptes, mais aussi promouvoir les efforts déployés en matière de développement durable. Le rapport a en outre pour but de mettre en valeur l'entreprise comme un champion du développement durable. Toutefois, la divulgation a aussi une portée d'éducation et de sensibilisation envers le grand public et les employés qui ne maîtrisent pas toujours les concepts de développement durable et de responsabilité sociale. La Professeure Gendron a souligné, par la suite, que le contenu d'un rapport de développement

durable est souvent influencé par le type de public visé. Le rapport peut alors être relativement simple et synthétique ou à l'inverse exhaustif. Un questionnement avait alors émergé des précédentes éditions, doit-on parler des mauvais sujets ? Et si oui, comment ? De plus, un grand nombre de rapports s'appuyaient sur les indicateurs de la GRI qui servent souvent de base de référence en la matière. Les lignes directrices de la GRI permettent notamment la comparaison des entreprises d'un même secteur. Toutefois, certaines entreprises utilisent plutôt une combinaison d'indicateurs universels et spécifiques. De nombreux participants étaient impliqués à l'élaboration de compléments sectoriels de la GRI. La GRI représente donc un processus d'apprentissage et d'amélioration continue pour les entreprises. La contribution des parties prenantes à ce processus était enfin considérée par tous les participants comme un élément prenant une place de plus en plus importante.

L'implication des parties prenantes dans les stratégies de divulgation

La seconde recherche, de Corinne Gendron et de Cheryl André de la Porte, rappelle que les parties prenantes sont par définition au cœur de la responsabilité sociale, bien que les rapports de développement durable citent seulement les parties prenantes classiques (actionnaires, fournisseurs, clients, employés, communauté, environnement biophysique).

La majorité des rapports de développement durable ou de responsabilité sociale ne sont plus seulement environnementaux mais touchent aujourd'hui les trois piliers du développement durable, à savoir les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Par ailleurs, une saturation apparaît au niveau du nombre de rapports de développement durable bien qu'ils soient devenus de plus en plus fréquents ces dernières années.

La professeure Gendron indique que le dialogue avec les parties prenantes appelle différents degrés d'engagement des parties prenantes dans les rapports : l'information, la consultation, la conciliation, le partenariat. Dans ce dernier cas, la question est alors : de quelle manière les parties prenantes participent-elles aux rapports de développement durable ? Cette recherche a permis de faire ressortir cinq rôles assignés aux parties prenantes dans les pratiques de divulga-

tion : commençant au niveau de la consultation jusqu'à la vérification et la critique des rapports. La consultation des parties prenantes peut s'appliquer au contenu et à la forme des rapports d'une part, mais aussi aux résultats de l'entreprise. Les parties prenantes ont également un rôle à jouer au niveau de la vérification des rapports, puisqu'elles sont impliquées dans la moitié des vérifications au Canada, bien que la pratique de vérification ne soit pas encore très développée.

Soulignons enfin que cette recherche a fait l'objet du troisième cahier de recherche de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'année 2009.

Le point de vue des entreprises et ONG

La seconde partie du séminaire a représenté une occasion unique de faire discuter les principaux acteurs du développement durable au Québec sur les questions relatives à la participation des parties prenantes dans les stratégies de divulgation.

La majorité des participants se sont entendus sur le fait que les indicateurs de la GRI sont un atout pour améliorer les rapports de développement durable. L'un des points mis en avant fut alors la vérification de l'information fournie par les entreprises et l'importance des parties prenantes dans ce processus. En effet, leurs rôles de vérificateurs et de critiques rendent les ONG incontournables pour assurer la crédibilité des rapports : tous les participants s'accordent sur le fait que la vérification par une tierce partie reste la meilleure garantie de la fiabilité des rapports. Cependant, malgré leur grande volonté de participer à l'élaboration et à l'évaluation des rapports, les ONG disposent de ressources financières et de temps limitées.

Une réflexion intéressante a également émergé sur la responsabilité sociale et l'imputabilité des ONG, l'extension du concept de responsabilité sociale à ces organisations ouvre des pistes de réflexion prometteuses, tant pour les praticiens que pour les chercheurs. Les participants se sont beaucoup interrogés sur leurs rôles respectifs mais aussi sur leurs interactions possibles avec d'autres types d'organisations telles que les PME ou le gouvernement. Bien qu'ils divergent sur les modalités de mise en œuvre, l'ensemble des panélistes était d'accord sur la nécessaire participa-

tion des organismes publics et des PME dans les réflexions et les démarches de développement durable. Enfin, la majorité des participants ont mis en avant le besoin d'établir des politiques publiques exigeantes en matière de développement durable.



Copyright © Hub-a-dubbs

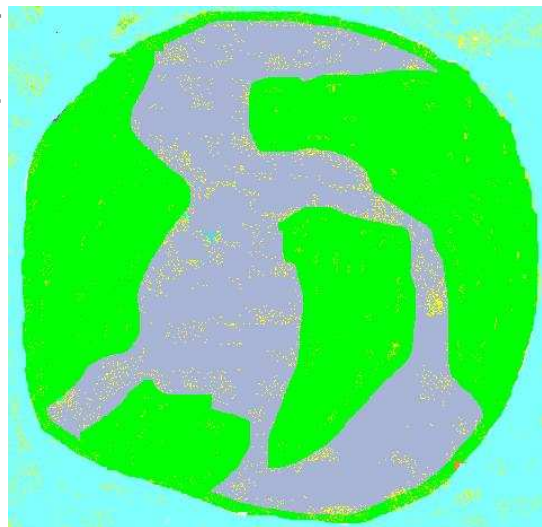
Le site Internet du mois

www.rse-et-ped.info

Site de l'association RSE et Développement

L'association RSE & Développement a pour objet d'informer sur la RSE dans les pays émergents et en développement, pour contribuer à un meilleur impact social et environnemental des entreprises dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce site diffuse donc de l'information en français sur la Responsabilité Sociale des Entreprises dans les pays émergents et en développement.



RSE & Développement effectue une veille du web et informe quotidiennement sur les impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs des entreprises dans les pays émergents et en développement. RSE & Développement informe également sur les réponses apportées par les différents acteurs de la RSE (entreprises, ONG, gouvernements, institutions internationales, universités...) aux défis posés.



7^e rencontre plénière d'élaboration d'ISO 26000 du 14 au 22 mai à Québec



Du 14 au 22 mai 2009, le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) accueillera la septième

réunion plénière du groupe de travail sur la responsabilité sociétale de l'International Organization for Standardization (ISO). Ce groupe, composé de 400 experts provenant de plus de 80 pays, se réunira au Centre des congrès de Québec afin de poursuivre l'élaboration de la norme ISO 26000 Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale.

La norme ISO 26000 aura vocation à définir les balises de la responsabilité sociétale dans les organisations et inclura les éléments suivants :

- La définition des concepts reliés à la responsabilité sociétale
- Des recommandations destinées à tous les types d'organisations qui veulent être socialement responsables
- La présentation des enjeux de responsabilités sociétales auxquelles font face les organisations
- Des solutions de mise en œuvre et de communication
- L'articulation de la norme en développement avec les dispositifs et référentiels existant, comme le Global Reporting Initiative ou encore le Global Compact.

En marge de cette rencontre, le BNQ organise les 14 et 15 mai 2009 une conférence publique intitulée «Autour d'ISO 26000 – La responsabilité sociétale des organisations», présidée par Laure Waridel, sociologue de l'environnement, et Léopold Beaulieu, PDG de Fondation. Ces journées seront animées par des experts d'ISO 26000 qui présenteront le processus d'élaboration et le contenu de la norme en préparation.

Consciente des enjeux que représente ISO 26000 en termes d'application de la Responsabilité Sociale dans les organisations, et des pistes de recherche créées, la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable sera présente au Centre des Congrès de Québec les 16 et 17 mai 2009 pour organiser, en partenariat avec le RNBS et le RIODD, un séminaire de recherche sur la norme. À cette occasion, une vingtaine de chercheurs francophones, dont plusieurs collaborateurs de la CRSDD, présenteront leurs résultats de recherche sur quatre thématiques : le processus d'élaboration d'ISO 26000, le contenu du document, la signification de la norme ainsi que les conditions concrètes de sa mise en œuvre dans les organisations.

Nous vous invitons à venir découvrir dans le bulletin du mois prochain les comptes-rendus de la rencontre!

Pour plus d'informations :
<http://www.iso.org/sr>
 et <http://www.iso26000quebec2009.qc.ca/>

Ou contacter Marie Hanquez :
hanquez.marie@uqam.ca

Le Réseau Entreprise et Développement Durable

Par **Luc Vescovi**, Coordonnateur du pôle Francophone Réseau Entreprise et Développement Durable

Le Réseau Entreprise et Développement Durable (REDD) s'associe à partir de maintenant à la parution du bulletin Oeconomia Humana. Le réseau, dont vous avez sans doute remarqué le logo ci-haut, vise à favoriser la circulation des informations et les liens entre chercheurs et praticiens qui s'intéressent au développement durable et aux organisations.

Le REDD (www.businessustainability.org) regroupe déjà des centaines de chercheurs et de praticiens à travers le Canada. Le pôle Francophone du REDD est dirigé par les professeurs Marie-France Turcotte et Corinne Gendron tandis que la professeure Tima Bansal, de la IVEY School of Business de l'Université Western Ontario, a initié le pôle Anglophone du réseau (Network for Business Sustainability). Les objectifs formels du REDD sont de:

- mettre en place et accroître une communauté de chercheurs et de praticiens dans le domaine de développement durable et des entreprises;
- créer une base de données à la fine pointe des connaissances en la matière;
- créer des occasions de mettre au point de nouvelles connaissances qui stimulent l'innovation au sein des entreprises.

APPEL DE PROPOSITIONS

Fonds d'innovation du Réseau Entreprise et Développement Durable

**Réseau entreprise et
développement durable**

Programmes :

1. Mobilisation des connaissances en matière de durabilité des entreprises
2. Mise en pratique des principes de durabilité des entreprises

Financement :

de 1 000 \$ à 5 000 \$ par proposition au titre des dépenses admissibles par le CRSH

Date limite :

30 juin 2009, 12 h HAE

À propos du réseau

Les principes de développement durable encouragent les entreprises à prospérer en harmonie avec les systèmes économiques, sociaux et écologiques dont elles sont tributaires. Le Réseau de recherche sur la durabilité des entreprises s'efforce de promouvoir le développement durable des entreprises en favorisant la collaboration entre les chercheurs et les praticiens.

Ses objectifs sont les suivants :

1. Mettre en place et accroître une communauté de chercheurs et de praticiens dans le domaine de développement durable et des entreprises.
2. Créer une base de données à la fine pointe des connaissances en la matière et qui présente une utilité pratique.
3. Créer des occasions de mettre au point de nouvelles connaissances qui stimulent l'innovation au sein des entreprises.

À propos du Fonds d'innovation pour la durabilité des entreprises

Le Réseau a créé un Fonds d'innovation pour la durabilité des entreprises qui dispose d'une enveloppe totale de 25 000 \$, montant qui sera distribué à raison de 1 000 \$ à 5 000 \$ par proposition. Les propositions doivent mettre en

avant des idées novatrices qu'il sera possible de reproduire dans d'autres entreprises.

Pour l'exercice 2009-2010, le Fonds accepte des propositions se rapportant aux deux programmes suivants : 1) mobilisation des connaissances en matière de durabilité des entreprises et 2) mise en pratique des principes de durabilité au sein des organisations. Ces deux programmes sont expliqués plus en détail ci-dessous. Au moins 60 % des fonds seront affectés au programme 1.

Programme 1 : Mobilisation des connaissances en matière de durabilité des entreprises

Ce programme vise à financer les initiatives de mobilisation des connaissances en matière de durabilité des entreprises. *Research Impact*, projet regroupant trois conseils financé par le gouvernement fédéral, définit ce concept comme suit :

[TRADUCTION] « La mobilisation des connaissances désigne un ensemble de services destinés à améliorer les liens bilatéraux entre les chercheurs et les utilisateurs de la recherche de manière à ce que la recherche et les preuves obtenues puissent éclairer les décisions en matière de politique publique et d'exercice professionnel. La mobilisation des connaissances englobe les méthodes de transfert, de traduction et d'échange des connaissances qu'elle élargit de manière à y inclure la coproduction de connaissances. La mobilisation des connaissances transforme la recherche en action. La mobilisation des connaissances (le comment) favorise l'innovation sociale (le quoi). »

Les propositions de mobilisation des connaissances unidisciplinaires ne sont pas souhaitables. Les propositions retenues devront décrire des méthodes novatrices pour faire circuler les connaissances entre les chercheurs dans différentes disciplines ou entre les chercheurs et les praticiens dans différentes disciplines. Les propositions qui recevront un financement mettront à la disposition des organisations des connaissances qui leur permettront, à terme, d'atteindre la durabilité. Voici certains exemples d'activités possibles, cependant cette liste n'est pas exhaustive :

- Événements de mobilisation des connaissances ou événements de co-création de recherche, occasions d'apprentissage interactif regroupant des chercheurs, des étudiants ou d'autres parties intéressées en matière de durabilité des entreprises (p. ex., ateliers, conférences, rencontres, vidéo/téléconférences, rencontres virtuelles, séances de discussion ouverte, présentations publiques, groupes de discussion, etc.).
- Moyens novateurs de présentation et de diffusion des connaissances à l'intention de publics cibles précis (p. ex., sites Web, vidéos, outils de prise de décision, etc.). La préférence sera accordée aux propositions les plus novatrices. Création d'outils fondés sur la connaissance destinés aux praticiens (p. ex., mise au point ou synthétisation d'outils de recherche ou de prise de décision à l'intention des praticiens, recueil des commentaires des praticiens qui utilisent ces outils, etc.).

La date limite d'achèvement de l'activité est fixée au 1^{er} mars 2010.

Programme 2 : Mise en pratique des principes de durabilité au sein des organisations

Ce programme finance des projets de durabilité concrets au sein des organisations (universités, collèges, petites et grandes entreprises, coopératives, organismes sans but lucratif, etc.). Autrement dit, nous souhaitons recevoir des propositions qui auront un impact immédiat et significatif sur la durabilité des organisations grâce à des actions pratiques.

Se reporter au point a) ci-dessous pour un exemple de projet. Il ne suffit pas de présenter une proposition d'élaboration d'une politique de transport durable pour l'organisation du soumissionnaire. Pour être admissible à un financement, la proposition doit également présenter un plan réaliste de mise en œuvre de la politique qui comprendrait, par exemple, les éléments suivants :

- Définition des facteurs contraignants particuliers à l'institution du soumissionnaire. Une liste de critères permettant d'évaluer la réussite de la mise en œuvre de la politique.

De plus, au terme de l'activité, le soumissionnaire devra présenter un rapport d'évaluation de la réussite de la politique, qui explique également les améliorations qui auraient pu être ap-

portées à la politique ainsi qu'aux procédures de mise en œuvre. L'objectif de ce rapport est de présenter des renseignements suffisamment détaillés pour assurer la réussite d'une initiative similaire si elle est correctement mise en œuvre dans d'autres organisations.

Les propositions peuvent porter sur n'importe quelle question se rapportant à la durabilité (éco-efficacité, performance sociale, développement économique). Les exemples suivants ne sont pas exhaustifs mais visent seulement à faire travailler votre imagination :

Éco-efficacité :

Transport : Conception de systèmes incitatifs visant à réduire le bilan carbone du transport au sein des grandes organisations. Les initiatives de gestion responsable de la chaîne logistique (c.-à-d., approvisionnement durable en produits alimentaires sur le campus) peuvent s'inscrire dans cette catégorie.

Énergie : Besoins en énergie de l'institution : volumes/sources d'énergie utilisés sur l'ensemble du campus. Mesure et gestion de l'impact sur le changement climatique (c.-à-d., mesure et gestion des émissions de GES).

Initiatives de recyclage : Papier et autres (piles, livres, bouteilles en plastique, produits alimentaires, etc.). Les initiatives d'approvisionnement durable (se reporter au point a) ci-dessus) peuvent également s'inscrire dans cette catégorie.

Immeubles : Vérifications vertes d'immeubles existants ou de projets d'immeubles et propositions de réhabilitation thermique (avec estimations des coûts).

Performance sociale :

Gouvernance : Obtenir l'engagement des différentes constituantes de votre organisation lors de l'élaboration des politiques, des plans, des actions et des rapports en matière de durabilité.

Développement économique :

Mesures : Élaboration et adoption de mesures économiques qui tiennent compte des effets externes sociaux et environnementaux pour les organisations œuvrant dans certains secteurs.

Politiques d'investissement : Élaboration et adoption de politiques d'investissement socialement responsables.

La date limite d'achèvement de l'activité (y compris sa mise en œuvre) est fixée au 1^{er} septembre 2010. Un rapport d'étape de deux pages devra être remis le 1^{er} mars 2010.

Admissibilité

Les propositions doivent être soumises par au moins un membre du corps enseignant d'une université canadienne. Au moins un étudiant doit prendre part aux activités décrites dans la proposition. Les projets de partenariat avec les praticiens sont encouragés.

Exigences à l'égard des propositions et procédures d'octroi de financement

Les propositions ne doivent pas dépasser 1 500 mots et doivent comprendre une section sur chacun des points suivants :

- Objectifs : Quels sont les objectifs particuliers de l'initiative proposée et de quelle façon soutiennent-ils au moins un objectif du Réseau? (Se reporter aux descriptions des programmes 1 et 2 ci-dessus.)
- Activités : Quelles activités particulières proposez-vous entreprendre et quand (dates de début et d'achèvement prévues)?
- Impact : Comment votre initiative aura-t-elle un impact prouvé et comment évaluerez-vous les résultats? Combien de personnes seront touchées par votre projet, qui sont-elles et de quelle manière seront-elles touchées?
- Équipe : Votre équipe possède-t-elle les compétences nécessaires pour atteindre les objectifs visés? Quels sont les rôles des membres de l'équipe? Combien d'étudiants participent au projet et à quel titre? Qui sont vos partenaires, le cas échéant?
- Budget : Pourquoi avez-vous besoin de financement et comment prévoyez-vous dépenser l'argent? Les dépenses admissibles par le CRSH sont énumérées sur le site du CRSH.
- Reproductibilité : Comment pouvez-vous vous assurer que votre initiative peut être reproduite dans d'autres organisations et institutions?

La préférence sera accordée :

- aux idées novatrices, c.-à-d. aux idées qui répondent à un besoin non satisfait;
- aux propositions qui ne peuvent se prévaloir de sources de financement évidentes.

Les soumissions seront évaluées par les membres de l'équipe du leadership du Réseau ainsi

que du Comité du Fonds d'innovation : Vanessa Magness (présidente), Tima Bansal, Balbinder Deo, Jacques Préfontaine, Ashish Pujari, Marie-France Turcotte et Ilan Vertinsky.

Résultats attendus

Votre initiative peut être financée en totalité ou en partie. La méthode de virement des fonds sera déterminée en fonction de la nature des dépenses et à l'appréciation de l'administration du Réseau.

Au terme de l'initiative, les soumissionnaires retenus devront présenter les documents suivants :

Résultats attendus	Dates limites
Programme 2 seulement : rapport d'étape de deux pages sur les progrès réalisés en date du rapport et prochaines étapes	1 ^{er} mars 2010
Programmes 1 et 2 : rapport de trois à cinq pages présentant une description du projet, de sa mise en œuvre, des résultats et des impacts mesurables.	Programme 1 : 1 ^{er} mars 2010 Programme 2 : 1 ^{er} septembre 2010
Programmes 1 et 2 : un article d'information de 1 000 mots afin de partager des idées ou des possibilités avec tous les membres du Réseau (doit présenter un intérêt pour les chercheurs et les praticiens).	Programme 1 : 1 ^{er} mars 2010 Programme 2 : 1 ^{er} septembre 2010

Date limite de soumission des propositions : 30 juin 2009, 12 h HAE, par courriel à l'adresse contact@sustainabilityresearch.org

RESEARCH NETWORK *for*
BUSINESS SUSTAINABILITY



Responsabilité sociale et développement durable Création d'un programme spécialisé à l'UQAM

Par Jean-Pierre Réveret

Professeur, Département Stratégie des affaires, École des sciences de la gestion, UQAM

Copyright © TheTruthAbout...



Alors que les questions de responsabilités sociales sont de plus en plus à l'ordre du jour des priorités des organisations et que le développement durable s'impose dans l'agenda public partout à travers le monde, nombreuses sont

les organisations qui s'interrogent toujours sur le sens réel de ces deux concepts ou sur l'importance des nouvelles valeurs sociales qu'ils véhiculent avec eux.

Dans un contexte où les pressions sociales se font toujours plus insistantes, les personnes habilitées à conseiller et accompagner les organisations dans une démarche favorisant l'intégration d'une culture de responsabilité s'appuyant sur les principes du développement durable dans l'ensemble de leur structure sont en forte demande.

Programme court de deuxième cycle en responsabilité sociale des organisations

Un Programme court de deuxième cycle en responsabilité sociale des organisations qui verra le jour à l'UQAM dès septembre prochain, entend répondre directement à ce besoin : former des individus aptes à accompagner les organisations dans la compréhension et la mise en œuvre des perspectives de la responsabilité sociale et du développement durable selon une vision qui reconnaît l'imputabilité des organisations quant aux conséquences de leurs activités sur le monde qui les entoure.

Ce programme, créé conjointement par la Faculté de communication et l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, proposera une formation spécialisée de 15 crédits. Contingenté à 25 étudiants, le programme qui sera offert dès septembre 2009 (sous réserve des approbations finales des instances), sera donné à temps partiel, permettant aux étudiants de s'inscrire à 1 ou 2 cours par session sur une période maximale de 4 trimestres.

De plus en plus interpellés par ces enjeux ? Soyez les premiers à faire part de votre intérêt à vous y inscrire.

Pour plus d'informations sur le programme et les conditions applicables, contacter madame Julie Beaulieu, assistante gestion programme études avancées à l'ESG - UQAM :

Courriel : beaulieu.julie.2@uqam.ca
Téléphone : (514) 987-4448
Télécopieur : (514) 987-3084



CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : Luc Vescovi

Rédacteur adjoint: François Décary-Gilardeau

Collaborateurs : Corinne Gendron, Mickael Tirilly, Nicolas Perin, Pierre Criqui, Jean-Pierre Reveret et Marie Hanquez

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.